



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

PROVINCE DE QUÉBEC MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 24 avril 2020 à 13 h, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli.

Sont présents : Philippe Verly, conseiller; Josiane Perron, conseillère et Raymond Côté, conseiller, formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Sont absents : Gilles Perron, conseiller; Lise Larochelle, conseillère et Sylvain Côté, conseiller.

Est également présente Audrey Ostiguy, secrétaire-trésorière adjointe.

Constatation est faite que chaque membre du conseil a bien reçu l'avis de convocation. Les élus présents consentent à la prise de décision malgré l'absence de remise de la documentation 72 heures à l'avance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 13 h et déclare la séance ouverte.

2020-04-421

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil. Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Raymond Côté que l'ordre du jour de la présente soit le suivant :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Première période de questions du public
 4. Acceptation de la directive de changement no 8 pour les pompes du bâtiment de surpression
 5. Acceptation de la soumission pour l'installation d'Internet dans le bâtiment de surpression par GPX technologie
 6. Résolution d'embauche – nouvelle directrice Marie-Céline Corbeil
 7. Deuxième période de questions du public
 8. Levée de l'assemblée
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

2020-04-422

4. ACCEPTATION DE LA DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO 8 POUR LES POMPES DU BÂTIMENT DE SURPRESSION

Attendu que la Municipalité de Val-joli ait reçu le document la directive de changement numéro 8 d'Avizo pour les pompes du bâtiment de surpression. Il est proposé par le conseillère Josiane Perron, appuyé par le conseiller Raymond Côté d'accepter la directive de changement no 8 et que celle-ci soit augmentée de 31 412.63 \$ plus taxes. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-04-423

5. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'INSTALLATION D'INTERNET DANS LE BÂTIMENT DE SUPRESSION PAR GPX TECHNOLOGIE

Attendu que la Municipalité de Val-joli ait reçu la soumission de GPX technologies pour l'installation d'Internet dans le bâtiment de surpression. Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Raymond Côté d'approuver la soumission de GPX technologies pour l'installation d'Internet dans le bâtiment de surpression pour le relier à l'usine de filtration de la Ville de Windsor. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

2020-04-424

6. RÉSOLUTION D'EMBAUCHE – NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE MARIE-CÉLINE CORBEIL

6.1 Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a fait part de sa décision de démissionner le 9 avril 2019;

Attendu que la Municipalité a publié une offre d'emploi pour combler le poste;

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron d'engager Marie-Céline Corbeil à compter du 29 avril 2020 comme directrice générale et secrétaire-trésorière avec une période de probation de 6 mois ainsi qu'un contrat à signer. Les conditions de travail seront indiquées dans une annexe qui sera jointe à la Politique de gestion des ressources humaines 2019, 2020 et 2021 pour en faire partie intégrante.

6.2 Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron d'autoriser Marie-Céline Corbeil, directrice générale et secrétaire-trésorière à être autorisée auprès des différents ministères, institutions financières, organismes et autres à détenir un code d'accès pour effectuer les transactions en remplacement de Nathalie Rousseau ainsi qu'être signataire et la personne contacte aux comptes de ceux-ci. Entre autres mais non limitativement pour Revenu Canada, Revenu Québec, CLIQ SECUR, MAMH, TPS/TVQ, CSST, SAAQ, CARRA et ACCÈS-D AFFAIRES ainsi que tout autres organismes gouvernementaux non énumérés ci-dessus nécessaire au bon fonctionnement de la Municipalité.

Il est proposé que Marie-Céline Corbeil soit autorisée à être détentrice d'une carte de crédit Visa Desjardins avec une limite de crédit de 3 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2020-04-425

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 13 h 15. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Audrey Ostiguy,
Secrétaire-trésorière adjointe

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire